

## Communiqué de presse

---

### La Municipalité de Morges va réexaminer en profondeur le mode de financement du projet régional de centre aquatique

---

**Morges, le 11 août 2020. La Municipalité de Morges souhaite améliorer le projet régional de centre aquatique. En particulier, le mode de financement doit être approfondi, et le préavis sera par conséquent retiré lors du prochain Conseil communal. L'Exécutif morgien veut, par cette démarche forte, consolider le projet.**

Le projet de centre aquatique va connaître une nouvelle phase de réflexion pour approfondir certains points importants. Attentive aux échos qui lui sont parvenus ces derniers mois, la Municipalité est d'avis que le mode de financement, notamment, doit être réexaminé minutieusement. L'Exécutif morgien en a informé le Conseil d'administration de CARM SA, dans l'esprit de partenariat qui prévaut dans ce dossier.

Le projet régional de centre aquatique va donc continuer à prendre forme, avec un calendrier réajusté et un esprit collaboratif avec les communes partenaires et CARM SA.

Cette nouvelle de phase de travail permettra à la Municipalité de Morges de déposer, en temps voulu, un nouveau préavis à l'intention du Conseil communal.

Par cette action, la Municipalité souhaite également clarifier les enjeux liés à la votation populaire du 27 septembre 2020, des enjeux qui dépassent largement le cadre d'un seul projet à l'étude.

#### **Le 27 septembre, le PPA Parc des Sports est soumis au vote**

Le 27 septembre prochain, les citoyens de Morges se prononceront sur le référendum du Plan partiel d'affectation du Parc des Sports, une votation qui met en lumière la complexité et la dimension de cette portion de territoire. Rappelons que cette partie de la ville accueille en premier lieu des activités sportives, culturelles et touristiques.

Le plan d'affectation permettra aussi la construction d'un parking souterrain, restituant ainsi aux usagers une grande surface pour des activités.

C'est dans ce cadre qu'il a été intégré la possibilité de construire une piscine couverte et d'aménager, entre autres, une plage publique et un cheminement piétonnier.

La Municipalité

Morges, le 11 août 2020

---

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :**

Mme Mélanie Wyss, Municipale en charge des Finances, tél. +41 (0)78 881 48 70

M. Vincent Jaques, Syndic, tél. +41 (0)78 744 77 09

---